



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Juillet 2025

DOSSIER DE PRESSE

PLAN FESTIVAL 2025



Chaque été, la Corse accueille plusieurs centaines de milliers de visiteurs. Cette forte affluence impacte notre système de santé et augmente certains risques sanitaires saisonniers.

L'ARS Corse déploie, comme chaque année, un plan estival pour **protéger la population, renforcer l'accès aux soins et prévenir les risques sanitaires**, en lien avec les partenaires locaux.

I- LA PRÉVENTION

- ❖ La lutte contre les moustiques
- ❖ Addictions : sensibiliser les jeunes pendant l'été
- ❖ Un été sans souci : les bons gestes pour tous

II- L'ACCES AUX SOINS

- ❖ Le 15, numéro unique du Service d'accès aux soins (SAS)
- ❖ Une organisation renforcée des soins non programmés et de la permanence des soins
- ❖ Les pharmacies : un relais de santé de proximité essentiel
- ❖ Centre hospitalier de Bastia : un accès désormais régulé au service des urgences
- ❖ Des transports sanitaires organisés et renforcés
- ❖ Des partenariats renforcés avec les établissements privés

III- L'AVAL A L'HOSPITALISATION

- ❖ Coopération HAD et SMR : fluidifier les sorties d'hospitalisation
- ❖ Hébergement temporaire en Ehpad : fluidifier les sorties d'hospitalisation et soutenir les aidants

I - LA PRÉVENTION

Pendant l'été, les comportements changent, les déplacements augmentent, et certains risques sanitaires sont accentués : chaleur, baignades, moustiques, aliments mal conservés, consommation d'alcool ou de drogues, etc. Dans ce contexte, **la prévention joue un rôle essentiel pour éviter des situations graves, protéger les plus vulnérables et limiter la pression sur les urgences et les soignants.**

L'actualité sanitaire renforce encore cette exigence : l'épidémie de chikungunya en cours à La Réunion rappelle le risque réel de propagation des **maladies vectorielles** en France métropolitaine. La Corse, où le **moustique tigre est implanté** et où la **population âgée est plus exposée aux formes graves**, est particulièrement concernée.

C'est pourquoi le plan estival 2025 met un accent fort sur les actions de sensibilisation du grand public, en relayant des **gestes simples et efficaces**, partout en Corse. Une information claire, des campagnes ciblées et des relais locaux permettent à chacun d'être acteur de sa santé tout au long de l'été.

1.1 | La lutte contre les moustiques

Chaque été, la Corse doit faire face à un risque bien identifié : la présence du moustique tigre (*Aedes albopictus*), désormais implanté sur l'ensemble du territoire insulaire. Ce moustique peut transmettre plusieurs maladies infectieuses comme la dengue, le chikungunya ou le zika.

Depuis juin 2025, trois cas autochtones de chikungunya ont été détectés à Porticcio, commune de Grosseto-Prugna (Corse-du-Sud). Il s'agit des premiers cas contractés sur le territoire corse, sans voyage préalable en zone tropicale. Cet épisode marque un tournant sanitaire majeur et appelle à une vigilance renforcée de tous.

Pour prévenir tout risque de propagation, l'ARS Corse met en œuvre, entre le 1er mai et le 30 novembre, un dispositif complet de surveillance et d'intervention, qui comprend :

- ❖ une surveillance entomologique renforcée, pour observer l'évolution des populations de moustiques ;
- ❖ une vigilance sur les cas humains, avec un dispositif de signalement accéléré basé sur la déclaration obligatoire ;
- ❖ une mobilisation des professionnels de santé pour détecter rapidement tout cas suspect ;
- ❖ des interventions ciblées sur le terrain : prospection, destruction des gîtes larvaires, démoustication autour des cas ;
- ❖ des enquêtes de terrain et d'information auprès des riverains, notamment en cas d'épisode confirmé.

A noter : Depuis 2024, un partenariat avec les laboratoires de biologie médicale (LBM) de Corse permet d'assurer l'acheminement des prélèvements vers le laboratoire Canarelli Colonna de Cinarca Fernandez équipé de la technique RT-PCR multiplex, capable de détecter en une seule fois plusieurs virus (chikungunya, dengue, zika, West Nile, fièvre jaune). Ce dispositif est reconduit pour la saison 2025. Le gain de temps est considérable.

Enfin, **une campagne de sensibilisation, réalisée avec la Collectivité de Corse**, rappelle à chacun les bons gestes pour éviter la prolifération des moustiques : supprimer les eaux stagnantes, couvrir les réservoirs, entretenir les jardins... Le message est clair :

« **Caccia l'acqua, scaccia a zinzala** » — *chasse l'eau, tu chasses le moustique !*

Des gestes simples pour éliminer leur prolifération

Les moustiques sont présents tout autour de nous. La plupart du temps, ils se développent dans notre environnement immédiat (jardin, terrasse, etc.). Il leur suffit juste d'un peu d'eau pour pondre et proliférer, qu'il s'agisse d'une flaque, du fond d'un récipient ou d'un pot de fleurs, d'une gouttière. Ce sont des gestes simples de tous les jours qui permettent de les éliminer.



Que faire en cas de symptômes ?

En cas de fièvre soudaine, douleurs articulaires intenses, fatigue inhabituelle ou éruptions cutanées, il est important d'avoir les bons réflexes :

- Contactez rapidement votre médecin traitant, ou appelez le 15
- Protégez-vous des piqûres de moustiques (vêtements longs, répulsifs, moustiquaires...),
- Limitez vos déplacements,

Ces symptômes peuvent évoquer des maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. En réagissant vite, on limite les risques de transmission et on protège les autres.

1.2 | Addictions : sensibiliser les jeunes pendant l'été

L'été est une période propice aux moments de détente, de fête et de relâchement. Mais c'est aussi une période à risque avec une consommation accrue d'alcool ou de drogues ou encore l'expérience de la 1ère cigarette.

Ce qui peut sembler festif ou occasionnel peut entraîner des conséquences durables sur la santé. C'est pourquoi, l'ARS renforce son action de prévention contre les addictions (alcool, drogues, tabac) et lance une campagne digitale à travers 6 vignettes pédagogiques, simples et adaptées aux 15-25 ans, diffusées sur les réseaux sociaux de l'agence et des partenaires (notamment l'UMIH), ainsi que sur des applications et des sites web ciblant le public jeune.



1.3 | Un été sans souci : les bons gestes pour tous

L'été est une période à risques pour la santé, en particulier chez les plus fragiles. Quelques gestes simples permettent d'éviter des complications parfois graves. À l'approche des congés estivaux, il est essentiel de rappeler les bons réflexes à adopter au quotidien.

Pour cela, l'ARS Corse a lancé une campagne de communication grand public

Les 5 thèmes abordés :

Alimentation : vigilance pour les plus fragiles



Salades, carpaccio, poissons crus, fruits, glaces... En période estivale, nos repas prennent un coup de frais. Mais gare à l'intoxication alimentaire ! Certains d'entre eux peuvent en effet contenir des bactéries responsables de maladies désagréables et dangereuses.

- Femmes enceintes, jeunes enfants, personnes immunodéprimées, évitez les viandes et poissons crus, les produits laitiers non pasteurisés. Ces aliments peuvent transmettre la listériose, la salmonellose ou la toxoplasmose.
- Pour tous : lavez-vous les mains avant de préparer à manger, de manipuler des aliments, de passer à table, respectez la chaîne du froid

et soyez attentif à la cuisson des viandes. « Saucisses, volailles, viandes hachées, doivent être cuites à cœur car des bactéries pathogènes peuvent survivre si la cuisson n'est pas assez complète », recommande l'ANSES qui constate, chaque année, une recrudescence des cas d'infections alimentaires durant l'été.

Soleil : la protection avant tout

Un coup de soleil n'est pas anodin. Il peut provoquer brûlures, insolation ou, à long terme, des cancers de la peau. Protégez-vous avec de la crème solaire, un chapeau, des lunettes et des vêtements couvrants. Évitez l'exposition entre 12h et 16h, surtout pour les enfants.



Sexualité : pas sans protection

Avec les vacances, on se détend, on pense moins à sa protection, à la prévention, on s'abandonne... Or, les rapports non protégés exposent à un risque de grossesse non désirée ou d'infection sexuellement transmissible (IST). Le préservatif reste le seul moyen de protection efficace contre les IST.

Bon à savoir : Pour les moins de 26 ans plusieurs marques de préservatifs sont délivrées sans ordonnance et sans frais en pharmacie sur présentation de la carte vitale. Pour les plus de 26 ans ces mêmes marques sont remboursées à hauteur de 60% par l'assurance maladie sur prescription.

Moustique tigre : attention aux piqûres

Le moustique tigre est désormais présent sur tout le territoire, y compris en Corse.

Il peut transmettre le chikungunya, la dengue ou le virus Zika. Pour s'en prémunir :

- Éliminez les eaux stagnantes (soucoupes, seaux, gouttières),
- Utilisez des répulsifs et portez des vêtements longs en zones à risque.

Maladies contagieuses : masquez les symptômes



PLAQUES ROUGES, FIÈVRE, MAUX DE TÊTE ?
ET SI C'ÉTAIT LA ROUGEOLE, LE COVID...
OU UNE AUTRE MALADIE CONTAGIEUSE ?



Fièvre, toux, plaques rouges ?

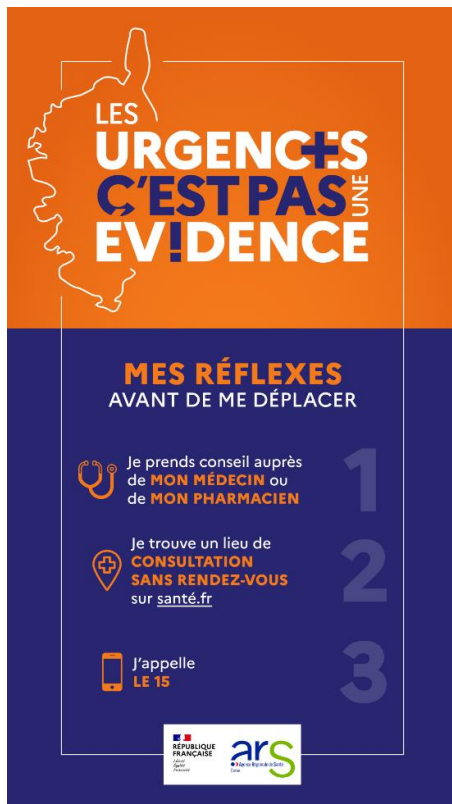


Avant de vous rendre dans un cabinet médical ou dans une pharmacie, **portez un masque et adoptez les gestes barrières.**

En cas de **rougeole, COVID ou autre maladie virale**, cela permet de **protéger les autres** et de limiter les chaînes de transmission.

II - L'ACCÈS AUX SOINS

2.1 | Le 15, numéro unique du Service d'accès aux soins (SAS)



Lorsque le recours à son médecin traitant n'est pas possible, les urgences semblent parfois la seule alternative. Avec le service d'accès aux soins (SAS), un simple appel au 15 permet de trouver la réponse adaptée à son besoin.

En pratique, un assistant de régulation médicale (ARM) réceptionne chaque appel et identifie s'il relève de soins urgents ou de soins non programmés, puis il l'oriente vers l'une des deux filières de prise en charge :

1. En cas de besoin de soins urgents, le SAMU prend l'appel.
2. Sinon, la régulation de médecine ambulatoire prend le relais.

Pour accompagner cette évolution du 15 et orienter la population locale et touristique vers la solution la mieux adaptées, l'ARS Corse relance sa campagne « **les urgences c'est pas une évidence** ». Le chemin à suivre pour trouver un médecin est simple :

1. Consulter son médecin traitant. C'est lui qui vous connaît le mieux
2. Trouver un lieu de soins non programmés sur **santé.fr**
3. Appeler le 15 pour être orienté vers la bonne prise en charge.

2.2 | Une organisation renforcée des soins non programmés et de la permanence des soins

L'ARS Corse renforce l'offre de soins de proximité pendant l'été, en lien avec les acteurs locaux, pour permettre à chacun d'être pris en charge même en dehors des horaires classiques. Voici les dispositifs mis en place sur le territoire :

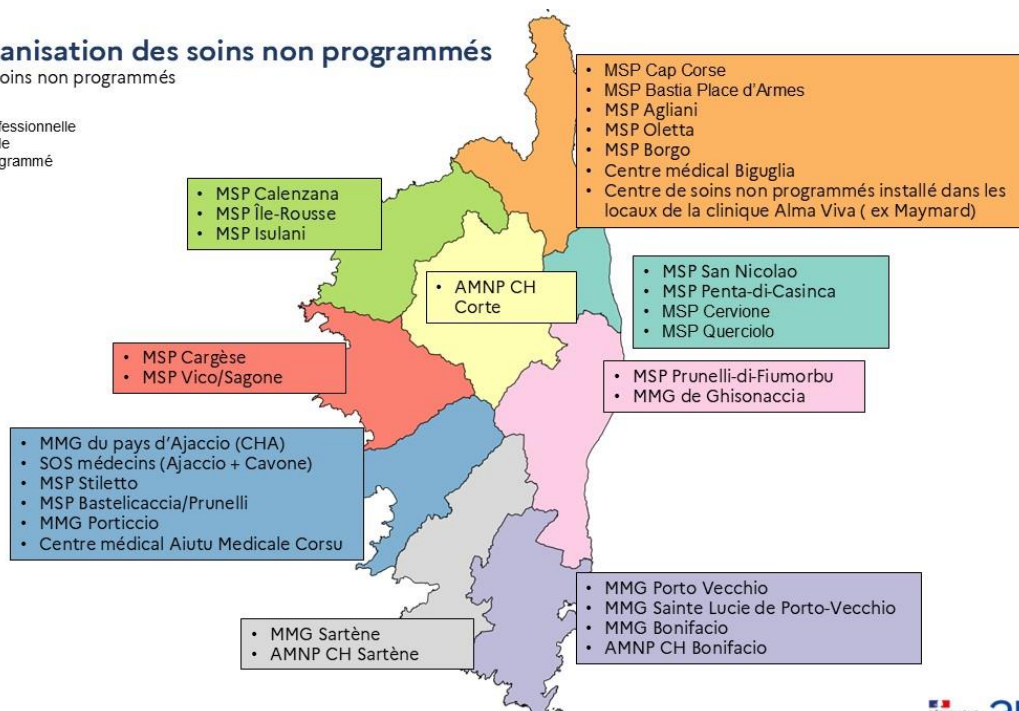
Territoires d'organisation des soins non programmés

Cartographie des lieux de soins non programmés

MSP : maison de santé pluri professionnelle
MMG : maison médicale de garde
AMNP : accueil médical non programmé

- PAYS BASTIAIS
- PAYS DE BALAGNE
- CENTRE CORSE
- CASTAGNICCIA / MARE E MONTI
- PLAINE ORIENTALE
- EXTREME SUD / ALTA ROCCA
- TARAVO / SARTENAIS / VALINCO
- PAYS AJACCIEU
- QUEST CORSE

Au 1^{er} juillet 2025



L'offre de soins non programmés est à retrouver sur www.santé.fr

Soins non programmés, permanence des soins, de quoi parle-t-on ?

Les soins non programmés regroupent tous les soins qui ne sont pas prévus à l'avance, mais qui doivent être réalisés rapidement, sans attendre un rendez-vous classique. Cela peut concerner une fièvre soudaine, une douleur, une blessure légère ou une urgence ressentie par le patient. Ils permettent d'éviter le recours systématique aux services d'urgences. La **PDSA**, ou *permanence des soins ambulatoires*, fait partie de ces dispositifs. Elle désigne l'organisation mise en place pour permettre à la population de consulter un médecin généraliste en dehors des horaires habituels des cabinets (le soir, la nuit, les week-ends et jours fériés). Elle repose sur l'engagement des professionnels de santé libéraux, en lien avec le SAMU et les structures locales.

Pour accéder à ces services : un seul numéro : le 15

2.3 | Les pharmacies : un relais de santé de proximité essentiel

Accessibles partout sur le territoire, les 127 pharmacies d'officine en Corse jouent un rôle clé pour répondre rapidement aux besoins de santé courants. Elles permettent de trouver rapidement une réponse face à un besoin de soins non urgent en offrant écoute, conseils, premiers soins et orientation si besoin.

- Elles peuvent délivrer un antibiotique sans ordonnance après test pour une angine ou une cystite,
- Certaines participent à l'expérimentation OSYS, un dispositif d'orientation pour les soins simples (conjonctivite, piqûre de tique, etc.).
- En Balagne, un protocole signé avec la CPTS permet aux pharmaciens de gérer certaines douleurs dentaires directement.

OSYS : une prise en charge rapide des petits maux en pharmacie

Le dispositif OSYS (Orientation dans le Système de Soins) s'adresse à toute personne souffrant de :

- plaies superficielles,
- brûlures du 1er degré,
- piqûres de tiques,
- conjonctivites,
- cystites (brûlures urinaires),
- maux de gorge (angines).



Le pharmacien spécialement formé vous reçoit, évalue votre situation et vous oriente selon trois options :

- délivrance d'un médicament adapté (y compris un antibiotique pour la cystite ou l'angine si le test est positif),
- orientation vers un médecin ou une téléconsultation,
- recommandation d'un passage aux urgences.

Le tout sans frais pour le patient. Le pharmacien vous rappelle ensuite sous 3 jours et, avec votre accord, informe votre médecin traitant du suivi effectué.

L'objectif d'OSYS : éviter les passages inutiles aux urgences, libérer du temps médical et garantir un accès à un professionnel de santé dans des délais raisonnables.

La carte des pharmacies Osys est à retrouver sur notre site : [Prise en charge en pharmacie pour 6 pathologies du quotidien | Agence régionale de santé Corse](#)

2.4 | Centre hospitalier de Bastia : un accès désormais régulé au service des urgences

A partir du 15 juillet et jusqu'à fin septembre, l'accès au service des urgences de Bastia sera désormais régulé. En pratique, sauf urgence vitale, l'accès au service se fait uniquement après avis médical sur appel au 15. Les patients qui ne relèvent pas des urgences seront donc réorientés vers un médecin de garde, un accueil non programmé ou une pharmacie, selon la situation.

Ce dispositif, permet :

- D'éviter les engorgements et réduire les temps d'attente inutile
- De mieux orienter les patients,
- De prioriser les urgences vitales.

En effet, les services d'urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence. Cette priorisation permet de sauver des vies chaque jour, de soulager de fortes douleurs, de soigner des blessures graves...

« Un accès régulé au service des urgences permettra de mieux prioriser les patients en fonction de la gravité de leur état, réduisant ainsi les risques de saturation et d'attente excessive dans cette période de fortes tensions estivales. Cela permettra une prise en charge plus rapide des cas les plus urgents et un environnement de travail moins stressant pour le personnel dont le cœur de métier est de gérer des urgences vitales. Enfin, cela contribue à améliorer la qualité des soins en orientant le plus rapidement possible les patients vers la solution la mieux adaptée à leur état de santé tout en optimisant les ressources disponibles. »

Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS Corse

2.5 | Des transports sanitaires organisés et renforcés

Pour répondre à la hausse des besoins pendant la période estivale, l'ARS renforce le dispositif de garde ambulancière.

Du 15 juin au 15 septembre, la **garde ambulancière nocturne est élargie** en journée, dans l'ensemble des secteurs concernés et à la fois :

- **aux Transports Interhospitaliers d'Urgence (TIH)** sur décision du centre 15, en complément des moyens hélicoptérés (hors logistique SMUR),
- **et aux retours à domicile de patients fragiles** (notamment personnes âgées isolées), après un passage par les urgences ou une hospitalisation courte, sur prescription médicale.

Un **coordonnateur ambulancier** est désormais mobilisé 24h/24 pour assurer la continuité des prises en charge.

2.6 | Des partenariats renforcés avec les établissements privés

Pendant toute la période estivale, les établissements privés de Corse restent des **acteurs essentiels de la continuité des soins**. Leur mobilisation vient compléter celle des établissements publics et renforce l'offre disponible, notamment en période de forte affluence touristique.

- **Maintien de l'activité programmée** : les cliniques privées conservent une activité chirurgicale et médicale pendant l'été. Par exemple, l'Hôpital Privé Sud Corse maintient ses interventions dans plusieurs spécialités (orthopédie, urologie, digestif...). A la clinique Alma Viva (ex Maymard), un bloc reste armé même lors de la réduction temporaire de capacité au mois d'août pour assurer les urgences et les actes non reportables.
- **Relais en cas de tension** : en cas de saturation des centres hospitaliers d'Ajaccio ou de Bastia, les établissements privés peuvent assurer une prise en charge complémentaire des patients, grâce à une organisation anticipée et des astreintes médicales.

Ces coopérations permettent d'**optimiser l'ensemble du système de santé corse**, en s'appuyant sur la complémentarité entre les acteurs publics et privés.

III L'AVAL À L'HOSPITALISATION

3.1 Coopération HAD et SMR : fluidifier les sorties d'hospitalisation

Pour garantir des parcours de soins fluides et éviter les hospitalisations prolongées, l'ARS Corse soutient le renforcement des coopérations entre les établissements hospitaliers, les structures de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) et l'Hospitalisation À Domicile (HAD).

Dans le cadre des nouvelles autorisations d'activités, des conventions amont/aval ont été actualisées pour anticiper les besoins et faciliter les prises en charge dès la sortie d'hospitalisation. Cette articulation permet de proposer des solutions adaptées, en particulier pour les patients âgés ou atteints de pathologies chroniques, sans recours systématique au service d'urgence ou à l'hospitalisation complète.

Le capacitaire des SMR est maintenu durant toute la période estivale, ce qui permet d'orienter les patients stabilisés vers ces structures dès leur sortie d'hôpital. Par ailleurs, les services d'HAD sont pleinement intégrés aux cellules de sortie d'hospitalisation, ce qui facilite une coordination efficace pour un retour à domicile sécurisé et anticipé et éviter les hospitalisations prolongées.

Cette articulation permet de proposer des solutions adaptées, en particulier pour les patients âgés ou atteints de pathologies chroniques, sans recours systématique au service d'urgence ou à l'hospitalisation complète.

3.2 | Hébergement temporaire en Ehpad : fluidifier les sorties d'hospitalisation et soutenir les aidants

Dans le cadre de la stratégie nationale "Agir pour les aidants", l'ARS de Corse déploie de nouvelles solutions pour offrir du répit aux aidants et une prise en charge adaptée aux personnes âgées.

Une offre élargie d'accueil temporaire en EHPAD

L'hébergement temporaire en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) constitue une réponse concrète pour les situations de rupture, qu'elles soient médicales ou sociales. Aujourd'hui, **52 lits d'hébergement temporaire sont répartis sur l'ensemble de la Corse**. L'objectif régional est ambitieux : offrir une capacité d'hébergement temporaire dans chaque EHPAD du territoire.

Deux dispositifs sont particulièrement mis en avant :

- **HTSH (Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation)** : pour les patients médicalement stabilisés, sortant d'un court séjour, dont le retour à domicile n'est pas possible ou risqué.
- **HTU (Hébergement Temporaire d'Urgence)** : pour des personnes âgées à domicile en situation de rupture, notamment en cas d'absence ou d'épuisement de l'aidant, après évaluation par le DAC Corsica (Dispositif d'appui à la coordination)



Bon à savoir : pour ces cas prioritaires, les frais d'hébergement sont intégralement pris en charge pendant 30 jours grâce à l'Assurance Autonomie.

Lancement de l'expérimentation "Accueil de nuit"

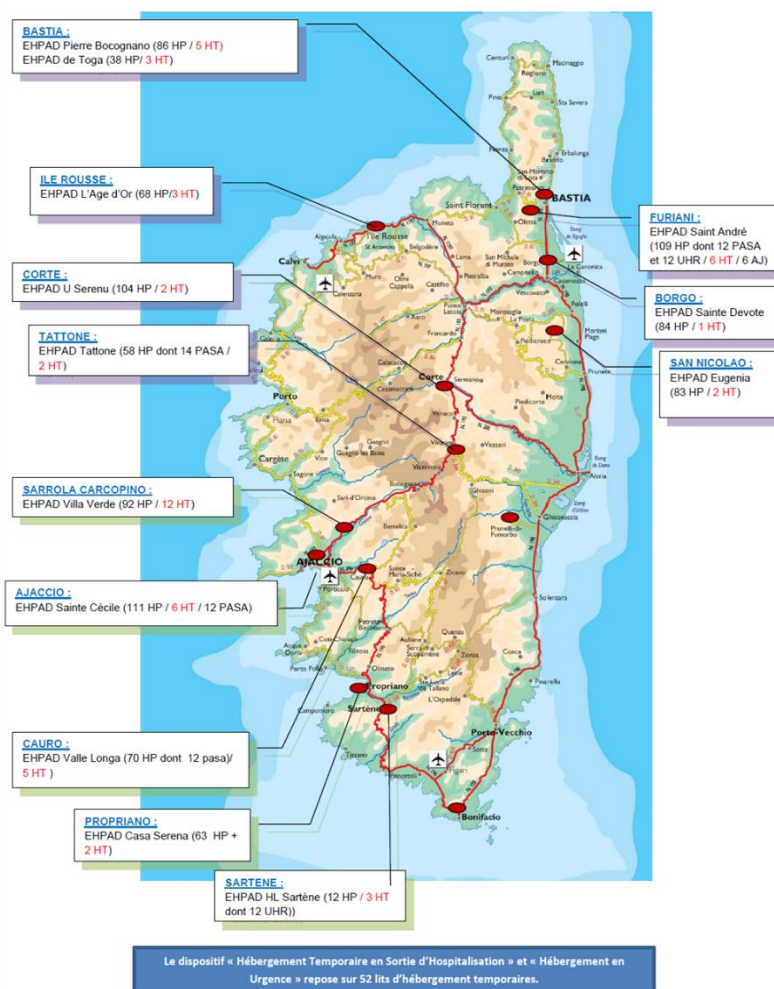
Depuis le 1er juin 2025, la Corse fait partie des territoires expérimentateurs du dispositif d'accueil de nuit en EHPAD, inscrit dans la loi du 8 avril 2024 relative à la société du bien vieillir. Ce dispositif innovant permet aux personnes âgées de plus de 60 ans de bénéficier d'un hébergement sécurisé durant la nuit, de la fin de journée jusqu'au matin, sans nécessité d'un accueil en continu.

Les prestations proposées respectent les normes en vigueur, assurant un accompagnement de qualité.

Trois EHPAD pilotes en Corse ont intégré cette expérimentation :

- EHPAD du CHI de Corte-Tattone
- EHPAD Casa Serena (2A)
- EHPAD U Serenu

Ce nouveau format d'accueil vise à élargir les possibilités de répit pour les aidants, tout en assurant la sécurité et le confort des personnes âgées concernées.





Contact presse :

Corinne ORSONI ou Anne RAIMOND

ars-corse-com@ars.sante.fr

04 95 51 99 32 / 04 95 51 99 35